



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 14 janvier 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	16
VOTANTS	19
DATE DE CONVOCATION	
7 janvier 2021	
DATE D’AFFICHAGE	
2 8 JAN. 2021	
Codification : 3.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 2 8 JAN. 2021 et publication du 2 8 JAN. 2021	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille vingt et un, le **quatorze janvier**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le sept janvier deux mille vingt et un** s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Vignes, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Patrick DUCROS, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, Patrick PORNET, Didier DUPIN, André ALEX, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Sylvain GIRARDIN, Jacky BRAT, Patricia PERRET et Roseline TRAMBOUZE.

Absentes avec excuse : Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Didier DUPIN

Lucie ROCH donne pouvoir à Fabienne STALARS

Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à Christine VALADE

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Roseline TRAMBOUZE

OBJET : 2021-004 : acquisition par la commune à la SAFER de la parcelle B 54 située aux Franchises

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver l'acquisition par la commune à la SAFER d'une parcelle située aux Franchises pour un montant de 9 680 € HT hors frais de notaire (8 700 euros + 980 euros de frais de stockage).

Il s'agit de la parcelle cadastrée section B n°54, d'une superficie de 23 030 m², actuellement propriété de la SAFER.

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide par 2 abstentions et 17 voix pour :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20210114-2021-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2021

Publication : 28/01/2021

- **D'approuver** l'acquisition par la commune à la SAFER de la parcelle B 54, d'une superficie de 23 030 m² et située aux Franchises, pour un montant de 9 680 € HT hors frais de notaire.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tous documents et actes afférents.
- **D'imputer** les dépenses correspondantes sur l'opération 120 de la section d'investissement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 22 janvier 2021

Le Maire,



Jean-Yves BOIRE